


**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
Présents : 13  
En exercice : 17  
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le **JEUDI VINGT DEUX FEVRIER** le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30, sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **15 février 2024**

**Présents :** BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, ~~AUTIN Martine, RENAUDIN Didier~~, BLAIS, Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

**Absents :** AUDEBERT Délizia, FOUCHER Nicolas, AUTIN Martine, RENAUDIN Didier

**Absents ayant donné pouvoir :** AUTIN Martine à GAURIVEAUD Jean-Jacques

**Secrétaire de séance :** MOTARD Daniel

**DE 011-2024-02-002 INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS / ACTUALISATION DE LA DELIBERATION DE 2020**

Le maire rappelle aux élus le délibération *DE027-2020/05-12 INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES* qui fixe le régime indemnitaire des élus. La délibération indique que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement. Le tableau annexé faisait mention non seulement des pourcentages d'indemnisation mais également des montants à date de la délibération, aussi pour éviter que la délibération ne soit sujette à interprétation en ne prenant en compte que les montants indiqués en euros, il convient de confirmer la délibération initiale en ne faisant mention que des taux.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION*

- **CONFIRME** les taux fixés pour les indemnités des : *maire, adjoints, conseillers délégués à savoir :*
- *Maire 51,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique*
  - *Adjoint 17,4% de l'indice brut terminal de la fonction publique*
  - *Conseiller municipal délégué 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique*



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

| DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE                        |                         |
|---|-------------------------|
| Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°  | 017-211701552-2024..... |
| Date de l'accusé de réception préfecture              |                         |
| Délibération affichée le                              | lundi 4 mars 2024       |
| Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD |                         |

**Hôtel de Ville**